



## AVIS PUBLIC — CONSULTATION PUBLIQUE

---

### PROJET DE RÈGLEMENT PR24-33

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE — AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 57-2016-2 PAR L'AJOUT ET LA MODIFICATION DE GROUPES, DE CLASSES ET DE CODES D'USAGE, L'AJOUT DE DENSITÉS NETTES D'OCCUPATION DU SOL, LE REMEMBREMENT DE ZONES EXISTANTES, LA CRÉATION DE NOUVELLES ZONES, LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS POUR L'ENSEMBLE DES ZONES, L'AJOUT DE DISPOSITIONS SUR LES AIRES D'AGRÉMENT ET L'AJOUT DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'AIRES D'APPLICATION DU PPU CENTRE-VILLE/AVENUE BROADWAY

---

Le soussigné avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal-Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre dernier. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le mercredi 4 décembre 2024 à compter de 16 h à la salle du Conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal-Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement PR24-33 a pour objet d'assurer la conformité au règlement sur le plan d'urbanisme 57-2016-2 par l'ajout et la modification de groupes, de classes et de codes d'usage, l'ajout de densités nettes d'occupation du sol, le remembrement de zones existantes, la création de nouvelles zones, la modification des grilles de spécifications pour l'ensemble des zones, l'ajout de dispositions sur les aires d'agrément et l'ajout de dispositions spécifiques à l'aire d'application du PPU centre-ville/avenue Broadway.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 11370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 25 NOVEMBRE 2024**

Me Alexis Desgagné Hébert  
Greffier-adjoint